

DECLARATION POLITIQUE
Charleroi le 2 octobre 2001

Les représentants des Etats-Membres de l'Union européenne réunis à l'occasion de la 13^{ème} rencontre des Ministres du Logement de l'Union européenne qui s'est déroulée les 1 et 2 octobre 2001 à Bruxelles et Charleroi

considérant que :

- certaines initiatives et décisions de l'Union européenne, dans le cadre des politiques communautaires, ont des incidences sur le secteur du Logement et les politiques nationales du Logement ;
- conformément au communiqué final de leur 12^{ème} rencontre, « le logement connaît des situations contrastées : marchés détendus dans les secteurs en déclin économique et démographique et marchés souvent très tendus dans les secteurs en expansion » ;

rappelant la décision du conseil européen de Nice sur la mise en œuvre de politiques ayant pour objectif l'accès de chacun à un logement décent et salubre ;

mandatent la Présidence d'une part, pour explorer avec la Commission la meilleure voie à suivre afin que cette dernière élabore un rapport et une communication faisant le point sur les interactions entre les politiques communautaires et les politiques nationales du Logement et, d'autre part, pour demander à la Commission d'informer régulièrement la réunion des Ministres des initiatives et des décisions communautaires pouvant avoir un impact sur les politiques du Logement ;

décident que :

- leurs prochaines rencontres prendront attitude sur les initiatives et décisions de l'Union européenne ayant des incidences sur les politiques nationales du Logement ;
- leurs rencontres feront régulièrement le point sur les instruments permettant de réguler les marchés et de développer les politiques du Logement ;
- leurs prochaines rencontres étudieront une approche stratégique commune, évaluée par leurs rapports annuels, pour garantir l'accès à des logements de qualité en faveur de la demande sociale et pour lutter contre l'insalubrité et les mauvaises conditions de logement ;
- ils assureront en leur sein l'analyse, l'évaluation et la promotion communes de l'agenda Habitat par tous les partenaires concernés à travers une meilleure coordination des différentes plate-formes existantes.
- une réunion de fonctionnaires est utile dans le but, d'une part, d'échanger des informations sur un thème précis choisi et préparé par l'Etat assurant la présidence de l'Union européenne durant cette période et, d'autre part, pour faire ressortir les thèmes émergents souhaités par les Etats membres afin de permettre à la rencontre des Ministres du Logement de se concentrer sur les thèmes requérant une approche stratégique commune ;

demandent qu'un Conseil des Ministres approprié accueille la réunion des Ministres du Logement et intègre les préoccupations de ceux-ci dans les conclusions et les décisions prises à l'occasion de ses travaux et ce, à partir de 2003.